

CONSEIL MUNICIPAL ST PIERRE TOIRAC - COMPTE RENDU

Compte rendu du 26/01/25

Les présents : F.Tapie, J.C. Cavarroc, L. Brix, C. Tourille, Bastien Rhodes, L . Leblond, C . Rios, M . Pirastu.

Excusés : Laurence Maitre

Excusée et ayant donné procuration : A.P Chabot,

Secrétaire de séance : Coline Rios

Ordre du jour

1 - Délibération : validation du PV du conseil précédent.

2 - Complémentaire santé pour les salariés employés par une collectivité

3- Autorisation des circuit trail sur la commune

4-Présentation du RPQS eau et assainissement

5- Choix du locataire et prix du loyer

6 – Décision sur la gestion des œuvres Lavall

7- Divers

Début de séance : 19h30

1 - Délibération : validation du PV du conseil précédent – validé à l'unanimité.

-Secrétaire de séance Coline Rios – validée à l'unanimité.

2 - Complémentaire santé pour les salariés employés par une collectivité.

La collectivité rembourse aux agents une partie de la complémentaire santé, le montant de 7 euros/mois est validé

3 - Délibération autorisation de création des circuits trails par la communauté des communes sur la commune de ST pierre Toirac.

Ça engage la commune à: laisser les traileurs circuler, mettre des panneaux, communiquer sur ces circuits, assurer la veille annuelle et l'entretien des sentiers.

Voté à l'unanimité.

4 - Présentation du RPQS (rapport annuel sur le prix et la qualité du service) eau et assainissement

Assainissement collectif commune : en 2024 : 2754 m³ facturé pour 64 raccordés, recette de la commune 17033 euros

5- Validation des nouveaux locataires : Fernand propose 2 candidatures, M. Granet 56 ans qui doit venir prendre un emploi à Cajarc dans l'immobilier, un chien et une poule, et un couple de jeunes Alizéa Torregrosa et Tom Zammit, salariés tous les deux à Cajarc et Figeac. Ils ont visité la maison et

CONSEIL MUNICIPAL ST PIERRE TOIRAC - COMPTE RENDU

sont intéressés au prix de 590 € sans les charges du loyer mensuel. Le choix se porte sur le couple et nous validons leur dossier. Validé à l'unanimité

6 – Décision sur la gestion des œuvres Lavall

Le conseil valide la possibilité de vendre des œuvres. Une partie représentative de son œuvre sera gardée par la commune.

7- Divers

- Les collectivités forestières du Lot ont lancé un travail sur les biens sans maîtres, la commune a adhéré en 2024, nous ne renouvelons pas l'adhésion pour 2025. En cas de questions sur les biens sans maître nous pourrons ré adhérer.

- Un livre comportant un chapitre sur « Francois Furet » , Villégiature singulière et terres méridionales a été publié. Nous demandons un livre pour la bibliothèque .

Séance levée à 21h